

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MPA 11010

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent lustrant

Utilisations déconseillées

Pas de mention.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Festool GmbH
Rue: Wertstraße 20
Lieu: D-73240 Wendlingen
Téléphone: +49(0)7024 804 0

Internet: www.festool.com

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH.

Téléfax: +49 (0)7024 804 600

Ingelheim)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB. Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 2 de 10

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraitéàpoint d'ébullition bas			10-20 %	
	918-481-9	649-327-00-6	01-2119457273-39		
	Asp. Tox. 1; H304				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-48-9	918-481-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraitéàpoint d'ébullition bas	10-20 %
	par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Information supplémentaire

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " solvant naphte (pétrole) " ne doit pas être classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieur à 0,1 pourcent en poids.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Risque d'aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 3 de 10

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, fumées, hydrocarbons, Dioxyde de Carbone (CO2), Monoxyde de Carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sûreté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Autres informations

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Elimination conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail.

Observer mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Prendre les mesures nécessaires contre les charges électrostatiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 4 de 10

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Entreposer à la température ambiante.

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent lustrant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des veux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle), 0,5 mm. Temps de perméation: > 120 min.

Crème protectrice pour peau.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Visqueux, Liquide

Couleur: Variable, selon la coloration

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Donnée non disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Non déterminé.

et intervalle d'ébullition:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 5 de 10

Point de ramollissement: Donnée non disponible

Point d'éclair: 123,5 °C

Inflammabilité

solide/liquide: Non applicable.

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

Température d'auto-inflammation:

Non déterminé.

Non déterminé.

Température d'inflammation spontanée

solide: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

pH-Valeur: 7 - 9

Viscosité dynamique: >20,5 mPa·s

(à 40 °C)

Viscosité cinématique:

Hydrosolubilité:

Faiblement soluble.

Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité:

1,01 g/cm³

Densité apparente:

Non applicable.

Densité de vapeur relative:

Non déterminé.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes Ne propage pas le feu.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Taux d'évaporation:

n.a.

Non déterminé.

Non déterminé.

Information supplémentaireDonnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Inconnus.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 6 de 10

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : vapeurs/gaz toxiques, fumées, hydrocarbons, Dioxyde de Carbone (CO2), Monoxyde de Carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Date d'impression: 06.05.2024



Date de révision: 06.05.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010Code du produit: 11912-0024

Page 7 de 10

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation						
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraitéàpoint d'ébullition bas						
		70-80%	28				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Peut être eliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

L'élimination des emballages contaminés

Elimination conformément aux prescriptions légales.

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

<u>14.4. Groupe d'emballage:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 8 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28

Directive 2010/75/UE sur les < 20 %

émissions industrielles: Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

RUBRIQUE: 2.3, 3, 8, 11.2, 12.7

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire N ° CAS:.Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques) Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 9 de 10

dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail» (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good

Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MPA 11010

Date de révision: 06.05.2024 Code du produit: 11912-0024 Page 10 de 10

actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)